

**PAGE 1**

◆ La BDM : vers la création d'une nouvelle banque au Burkina

**PAGE 2**

◆ Assurance maladie universelle au Burkina

◆ Revue à mi-parcours de l'année 2013 du Cadre Sectoriel de Dialogue Gouvernance et Administration Publique (CSD-GAP)

**PAGE 3**

◆ Les politiques de l'emploi au cœur de l'actualité

**PAGE 4**

◆ Accès au financement des entreprises : la SOFIGIB à la rencontre du secteur privé

◆ Le MICA renforce les capacités des acteurs du secteur privé sur les actes uniformes de l'OHADA

**PAGE 5**

◆ Le nouveau bureau exécutif de l'UNEEP-L au Patronat

## La BDM : vers la création d'une nouvelle banque au Burkina

Le lundi 16 septembre 2013, le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) a reçu dans ses locaux une délégation de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali composée de Messieurs Mamadou KONATE et Youssouf BATHILY respectivement Président et 2<sup>ème</sup> vice président du Collège transitoire de la chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat du Mali.

La délégation a été reçue par docteur YAMEOGO Jean baptiste, président du comité statutaire du CNPB, représentant le Président.



Il avait à ses côtés, Monsieur Harouna TOGOYENI, secrétaire à l'information, porte parole du CNPB, Madame YAMEOGO Philomène Secrétaire Générale du CNPB et les responsables des services techniques.

Leur visite s'inscrit dans la perspective de la création d'une



banque généraliste au Burkina, dénommée :

« la Banque de Développement de l'Union, », filiale de la Banque de Développement du Mali (BDM). Aussi leur passage au Burkina Faso vise à donner l'information aux opérateurs économiques et potentiels

Elle ambitionne d'être un acteur majeur dans l'économie burkinabé.

Docteur YAMEOGO a remercié la délégation malienne pour ces informations puis a salué l'initiative de création de cette banque qui apportera certainement un plus aux entreprises burkinabé confrontées au récurrent problème de financement.

Les préoccupations exprimées par le CNPB ont tourné autour de la dénomination de la nouvelle banque, de son capital et de ses actionnaires, de sa spécificité par rapport aux autres banques, de la concurrence rude dans le secteur bancaire, des conditions de crédit qui seront proposées.

A ces préoccupations, Monsieur KONATE a apporté les éclaircissements nécessaires qui ont finis par convaincre que cette nouvelle banque ne sera pas une banque de plus dans le paysage financier burkinabé.

investisseurs.

En effet, la Banque de Développement de l'Union aura un capital de 5 milliards et l'ambition de ses promoteurs est de faire en sorte que 40 à 60% des actions soient détenues par des personnes physiques ou morales burkinabé.

## Assurance maladie universelle au Burkina



Les 12, 13 et 14 septembre 2013 s'est tenu dans la salle de conférence de Ouaga 2000 l'atelier national sur la mise en place de l'assurance maladie universelle et le développement des mutuelles sociales au Burkina Faso.

L'objectif global de cet atelier était de restituer les grandes conclusions des concertations régionales et sectorielles et d'enrichir les projets de documents sur l'assurance maladie

universelle et le développement des mutuelles sociales.

Le Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale qui présidait la cérémonie d'ouverture a dans son allocution situé le contexte global dans lequel intervient le présent atelier, notamment les enjeux que représente la mise en place d'un système d'assurance maladie universelle et le développement des mutuelles sociales au Burkina Faso.

En effet, il a rappelé que la mise en place d'un tel système s'inscrit en droite ligne avec les objectifs de la SCADD et du Programme présidentiel "*Bâtir ensemble un Burkina émergent*" qui fait du développement du capital humain l'un des piliers de la croissance accélérée et du développement durable au Burkina Faso.

Trois documents de travail relatifs respectivement à l'avant-projet de loi portant Régime d'Assurance Maladie Universelle au Burkina Faso, de l'avant-projet de loi portant mutualité sociale au Burkina Faso et du projet de cadre stratégique de développement des mutuelles sociales au Burkina Faso ont été présentés au cours de ce atelier.

Ayant fait l'objet d'amendements de forme et de fonds par trois commissions, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale a annoncé qu'une fois finalisés, les documents seront soumis aux instances de décision d'ici à la fin de l'année 2013.

A l'issue, du présent atelier, le CNPB a adressé au MFPTSS un mémorandum des préoccupations des employeurs sur le processus de mise en place de l'assurance maladie universelle (AMU) et l'avant-projet de loi portant régime d'assurance maladie universelle (RAMU).

## Revue à mi-parcours de l'année 2013 du Cadre Sectoriel de Dialogue Gouvernance et Administration Publique (CSD-GAP)

Sous la présidence du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, Monsieur Vincent ZAKANE, s'est tenu le mardi 17 Septembre 2013 dans la salle de conférence du dit département, un atelier sur la revue à mi-parcours de l'année 2013 du CSD-GAP.

La rencontre a connu la participation des Représentants des Départements ministériels concernés, les membres du Secrétariat technique national, les Partenaires techniques et financiers, les Représentants du Conseil National du Patronat Burkinabè, les Représentants de la Société civile et les Représentants des Collectivités territoriales.

Faisant suite à la revue de l'année 2012, tenue en mars 2013, la première revue à mi-parcours de l'année 2013 du CSD-GAP avait pour objectif d'apprécier les performances réalisées en matière de gouvernance et d'administration publique au cours du premier semestre de l'année 2013 et de dégager des perspectives pour les années à venir.

Au titre de la présentation du rapport de performance à mi-parcours de l'année 2013 du CSD-GAP, le Secrétariat Permanent de la Politique Nationale de Bonne Gouvernance a passé en revue l'état d'exécution des activités programmées au cours de ladite période, les difficultés rencontrées et les perspectives pour les années 2014 à 2016.

Dans l'ensemble, il ressort qu'en dépit des difficultés liées entre autres à l'insuffisance des moyens financiers, humains et organisation-

nels, les activités programmées ont été en majorité exécutées et permettent ainsi de consolider les acquis engrangés au niveau de chaque programme. Toutes choses qui ont prévalu à un réaménagement des perspectives proposées.

Une appréciation dans le fond et dans la forme a été faite dégageant ainsi des préoccupations et des amendements de la part des participants.

Au titre des préoccupations, Le Patronat burkinabè a pour sa part exprimé le regret que les perspectives proposées depuis la session de mars par le CNPB n'aient jusque là pas été prises en compte dans la revue actuelle. En rappel, il s'agissait essentiellement de :

1. la mise en place du Comité national de pilotage du Programme pays de promotion du travail décent (PPTD) ;
2. la mise en place d'une Commission nationale du dialogue social assortie d'une charte sociale et économique ;
3. e renforcement des capacités en législation sociale des membres de la Commission consultative du travail (CCT), du Comité technique national consultatif de sécurité et santé au travail (CTNCSST), des assesseurs au tribunal du travail et des arbitres du conseil d'arbitrage ;
4. la dynamisation du cadre bipartite patronat/centrales syndicales créé par arrête n°2008-013 du 28 mai 2008 dont l'une des attributions est de prévenir les conflits de travail ;
5. le renforcement des capacités de la

commission mixte paritaire de négociations salariales du secteur privé (CMPNSSP) : élaboration d'un plan stratégique 2013-2016, formation des membres en matière de collecte et d'analyse des données macro et micro nécessaires aux négociations salariales.

Au titre des amendements, dans l'ensemble, il s'agissait de :

- ◆ Revoir la forme de présentation du rapport pour permettre d'apprécier les progrès réalisés et de mieux appréhender la performance sectorielle ;
- ◆ Justifier l'intérêt de l'institutionnalisation d'un cadre de concertation périodique entre l'administration du travail et l'administration judiciaire.
- ◆ Faire ressortir clairement les recommandations et les mettre en lien avec les difficultés rencontrées.
- ◆ Relever les grands défis qui demeurent et dont le relèvement nécessite une approche globale.

\* \* \*



## Les politiques de l'emploi au cœur de l'actualité

**D**u 16 au 27 Septembre 2013, au Centre International de Formation de l'Organisation

Internationale du Travail (CIT-OIT) de Turin, a organisé un cours sur les politiques de l'emploi.

Ce cours, d'une portée internationale a regroupé 42 participants venus de 18 pays du monde entier dont le Burkina Faso représenté par une délégation de cinq(05) personnes issues du Conseil National du Patronat Burkinabé( CNPB), des organisations syndicales de travailleurs, des départements ministériels en charge des finances, de l'emploi et de la fonction publique..

L'objectif du cours était de renforcer les capacités des participants dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation pour une meilleure définition des politiques et plans nationaux en matière d'emploi

Plusieurs modules étaient au programme de ce cours, notamment :

- ◆ la raison d'être des politiques de l'emploi et l'approche de l'OIT en la matière,
- ◆ le processus d'élaboration d'une politique de l'emploi ;
- ◆ l'analyse de la situation et la revue des politiques économiques et sociales à savoir :
  - la dimension genre ;
  - les cadres macroéconomiques;
- le renforcement de la perspective de l'emploi dans les stratégies sectorielles;
- l'entrepreneuriat ;
- l'environnement des affaires ;
- Les innovations dans les programmes publics d'emploi les emplois verts et l'économie informelle
- ◆ la planification opérationnelle et les outils pour la mise en œuvre.

Pour ce qui de la question de financement des politiques nationales de l'emploi, il faut retenir que l'impact du budget national sur l'emploi est à la fois directement et indirectement évidente en matière d'investissements publics, d'activités productives et de renforcement de la viabilité de l'environnement des affaires et des services sociaux.

Le budget public est le plus grand moyen qui sous-tend les ressources humaines et matérielles essentielles pour l'essor du secteur privé, d'autant plus que l'aide au développement est de plus en plus assurée par le budget public.

Il est donc indispensable d'assurer une budgétisation favorable à l'emploi afin de mettre l'emploi au centre du processus de budgétisation.



## Accès au financement des entreprises : la SOFIGIB à la rencontre du secteur privé

La Société Financière de Garantie Interbancaire (SOFIGIB) en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI -BF) a organisé le 12 septembre 2013 à la salle de conférence de la CCI-BF une réunion d'information sur les services et les conditions d'interventions de la Société Financière de Garantie Interbancaire (SOFIGIB).

Cette rencontre avait pour objectif de permettre au secteur privé de mieux connaître les produits et les conditions d'interventions de la SOFIGIB.

Aussi, une présentation de la société a été faite par son Directeur Général, Monsieur Philippe CONSIGUI suivie d'échanges.

Créée en 2006 à l'initiative de l'État et des établissements financiers burkinabè avec un capital de 1 milliard 200 millions de FCFA, la SOFIGIB apporte une garantie pour les crédits à court et moyen terme consentis par les établissements de crédits à des entreprises.

Elle gère également des fonds de garantie que

peuvent lui confier des structures selon des critères convenus de commun accord. A ce jour deux fonds de garanties sont logés à la SOFIGIB :

- ◆ Un fonds destiné à la création et au développement des PME doté par l'État et les PTF ;
- ◆ Un fonds dédié aux filières agrosylvo-pastorales doté par la Banque mondiale.

Outre la garantie que propose la SOFIGIB, deux autres produits insécables sont également proposés à la garantie :

- ◆ L'étude et le montage du dossier bancaire ;
- ◆ Le suivi investissement / accompagnement.

La garantie SOFIGIB, par le fait qu'elle est reconnue par la commission bancaire de

l'UEMOA, dispense la banque de la constitution de provisions pour couvrir le montant du crédit garanti.

Toute chose qui contribue à renforcer les fonds propres de la banque et les résultats d'exploitation.

En termes de renforcement des capacités de la SOFIGIB, plusieurs interventions sont prévues à savoir :

- ◆ une dotation budgétaire de l'Etat ;
- ◆ la gestion d'un fonds de garantie spécifique au secteur agricole financé par le royaume de Danemark ;
- ◆ Un appui financier de l'UE à travers le Programme d'Appui au Développement du Secteur Privé (PADSP).

Du 4 au 5 Septembre 2013, dans la salle de conférences de l'Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina (APEX), s'est tenu un atelier d'information et de formation des acteurs du secteur privé sur les Actes Uniformes de l'OHADA.

Ces sessions de formation ont regroupé les représentants de l'administration publique et des organisations professionnelles du secteur privé.

Hippolyte DAH, Directeur Général de la Promotion de l'Entreprise et président de la cérémonie a traduit toute sa reconnaissance à la Banque Mondiale à travers la deuxième phase du Programme d'Appui au Développement du Secteur Privé au Burkina Faso (PADSP-BF) pour avoir financé cette activité. Il a

indiqué que la mondialisation de l'économie exige une connaissance des actes uniformes de l'OHADA qui sont méconnus par les acteurs du secteur privé.

Cette formation leur permettra de s'imprégner du contenu de cet instrument pour un meilleur exercice de leur profession.

Après avoir présenté la genèse de l'OHADA en guise d'introduction, plusieurs communications ont été au menu de cet atelier de for-

mation.

L'objectif général du droit commercial est de moderniser le droit des affaires qui était essentiellement constitué par les dispositions du code de commerce français adoptées après les indépendances.

Les innovations apportées dans le droit commercial sont entre autres le Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM), le bail professionnel, les intermédiaires de commerce, la vente commerciale, le statut du commerçant et le fonds de commerce.

Depuis la création de l'OHADA, les actes uniformes ci-après ont été adoptés :

- ◆ l'acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et groupements d'inté-

rêt économique ;

- ◆ l'acte uniforme relatif au droit des suretés ;
- ◆ l'acte uniforme relatif aux procédures simplifiées de recouvrement et voies d'exécution ;
- ◆ portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif ;
- ◆ portant sur l'arbitrage ;
- ◆ portant sur le contrat de transport des marchandises par route ;
- ◆ portant sur la comptabilité des entreprises et des sociétés coopératives.

De l'explication de l'obligation de la tenue d'une **comptabilité dans les entreprises et les sociétés coopératives**, des innovations apportées par l'acte uniforme en 2011 dans le domaine du transport, que sont la prescription de nouvelles obligations tant à la charge du transporteur que de l'expéditeur (article 7et 8) et la formulation de différents concepts et énumération en détail des mentions que doit contenir la lettre de voiture (article 4) ont été exposées.

### Le MICA renforce les capacités des acteurs du secteur privé sur les actes uniformes de l'OHADA



### CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÈ (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah  
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso  
Tél. : (+226) 50 33 03 09  
Fax : (+226) 50 33 03 08  
Courriel: [cnpb@fasonet.bf](mailto:cnpb@fasonet.bf)  
Site web: [www.patronat.bf](http://www.patronat.bf)

## Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat burkinabè

### Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

### Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA  
Wenceslas BANCE  
Seydou TRAORE  
Alphonse GUIGUEMDE

### Conception et Mise en page

Alizéta OUEDRAOGO

### Publication

Conseil National du Patronat Burkinabè

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/P.F

ISSN 0796 - 8981

\* \* \*

\*

## Le nouveau bureau exécutif de l'UNEEP-L au Patronat

Le 2 septembre 2013, le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) a reçu la visite du Président de l'Union Nationale des Etablissements d'Enseignement Privés Laïc (UNEEP-L), accompagné de neuf (9) membres du bureau.

L'objectif de la visite était de présenter au CNPB, le nouveau Bureau exécutif national issu du 12<sup>ème</sup> Congrès de l'UNEEP-L tenu les 25, 26 et 27 juillet 2013, ainsi que les objectifs fixés pour les trois années à venir.

Le Président du CNPB, Monsieur Birahima NACOULMA a remercié les membres du nouveau bureau pour leur visite au Patronat et les a félicités pour leur élection.

Il a souligné que l'Union Nationale des Etablissements d'Enseignement Privés Laïc (UNEEPL) est une organisation qui mérite d'être encouragée et félicitée car elle est l'un des meilleurs et efficaces groupements professionnels membre du CNPB et cela se traduit entre autres par les éléments suivants :

- ◆ la participation de l'UNEEP-L aux activités propres du CNPB ;
- ◆ la tenue à bonne date du 12<sup>ème</sup> Congrès qui consacre le 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'Union ;

- ◆ le dynamisme et les perspectives d'avenir de l'Union ;
- ◆ le règlement de sa cotisation annuelle etc...

Avant de passer la parole au Président de l'UNEEP-L, il a invité madame YAMEOGO Philomène à présenter brièvement le CNPB.

Le Président du nouveau Bureau exécutif national de l'UNEEP-L, Monsieur COMPAORE Issa a remercié le Président du Patronat pour sa contribution à la réussite de leur 12<sup>ème</sup> Congrès.

Il a ensuite présenté les neuf (9) membres du nouveau bureau exécutif national puis sollicité l'intervention du Patronat auprès de l'Etat, des entreprises nationales pour permettre l'amélioration du dialogue social avec les communautés économiques régionales (UEMOA, CEDEAO) (UEMOA-CEDEAO) en vue d'engranger certaines actions au profit de leur organisation, car le nouveau bureau nourrit beaucoup d'ambitions sur la durée de leur mandat.

Tout en réitérant ses remerciements au bureau de l'UNEEP-L, Monsieur NACOULMA a marqué sa disponibilité et son engagement à soutenir leur organisation dans l'accomplissement de sa requête.

Recevez régulièrement par mail notre bulletin ,  
en envoyant « [patronat.net](mailto:patronat.net) » à l'adresse ci-dessous

[infos@patronat.bf](mailto:infos@patronat.bf)